



TREMBLAY LES VILLAGES

5 rue de Châteauneuf
28170 Tremblay les Villages

☎ 02.37.65.28.18
☎ 02.37.65.30.66

Procès-verbal du Conseil Municipal du 25 avril 2018

L'an deux mille dix-huit, le vingt-cinq avril, le Conseil Municipal légalement convoqué le 17 avril 2018 par Madame Christelle MINARD, Maire de la commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, à la mairie de Tremblay les Villages.

Étaient présents : Christelle MINARD, Thibault PELLETIER, Arnaud LEHERICHER, Nathalie GANDON, Agnès MAILLE, Catherine BAZIN (jusqu'à 22h30), Marie-France CABARET, Marc RAVANEL, Virginie BOUCHARD, Frédéric SEVIN.

Était absent en ayant donné pouvoir :

- Grégory MAIN a donné pouvoir à Agnès MAILLE
- Karine LECLUYSE a donné pouvoir à Christelle MINARD
- Françoise LEREAU a donné pouvoir à Marie-France CABARET
- Jean-Claude MORIN a donné pouvoir à Thibault PELLETIER
- Annabel DOS REIS a donné pouvoir à Arnaud LEHERICHER

Absent excusé : Ariel ALLARD

Personnes invitées : Isabelle COLLIN en charge du Plan Local d'Urbanisme pour le compte de la commune

Nombre de conseillers présents : 10

Nombre de conseillers excusés ayant donné pouvoir : 5

Nombre de votants : 15

Le quorum est atteint.

Secrétaire de séance : Marc RAVANEL

Madame le Maire ouvre la séance à 20h00 et demande à l'assemblée si des observations sont à porter sur le procès-verbal du 21 mars 2018.

Le procès-verbal du conseil municipal du 21 mars 2018 est adopté à l'unanimité.

Madame le Maire soumet à l'assemblée plusieurs modifications dans l'ordre du jour concernant :

- Ajout d'une délibération portant modification du contenu d'une demande de subvention.
- Suppression d'une délibération portant suppression d'un poste d'agent technique à 35h
- Suppression d'une délibération portant sur la création d'un poste d'agent technique à 25h
- Suppression d'une délibération portant sur le recrutement d'un agent dans le poste à 25h
- Ajout d'une délibération portant sur la création d'un poste d'agent d'entretien pour accroissement d'activité

Les modifications de l'ordre du jour sont acceptées à l'unanimité.



TREMBLAY LES VILLAGES

5 rue de Châteauneuf
28170 Tremblay les Villages

☎ 02.37.65.28.18
☎ 02.37.65.30.66

Ordre du jour

Conseil Municipal du 25 avril 2018

Juridique :

- Délibération portant approbation du Plan Local d'Urbanisme de la commune
- Délibération sur la mise en place d'un service commun d'urbanisme
- Approbation du Rapport sur la Qualité et le Prix du Service de l'eau
- Délibération sur le choix d'un représentant de la commune auprès du syndicat d'assainissement de Fresnay-le-Gilmert
- Signature d'une convention de mandat pour l'exercice opérationnel de la compétence eaux pluviales

Travaux :

- Délibération sur l'attribution du marché pour la réalisation d'une aire de jeux à Tremblay
- Modification de l'attribution du devis pour la rénovation de la façade de la salle des fêtes
- Délibération des travaux sur le vestiaire
- Délibération sur l'attribution du marché de broyage de vallées et des accotements
- Délibération sur l'attribution du devis pour les têtes d'éclairage dernière tranche
- Délibération sur l'attribution du devis de la porte d'entrée de la mairie

Finances :

- Décisions modificatives sur le budget principal
- Décisions modificatives sur le budget annexe de l'eau
- Demande de subvention au titre de la DSIL pour l'amélioration énergétique de la salle des fêtes
- Demande de subvention au titre de la DSIL pour l'installation du WIFI dans les bâtiments publics
- Demande de subvention au titre de la DSIL pour la remise aux normes d'un vestiaire
- Modification d'une demande de subvention au titre de la politique départementale de l'eau

Ressources humaines

- Fermeture d'un poste d'adjoint technique à 35h hebdomadaires
- Ouverture d'un poste d'adjoint technique à 25h hebdomadaires
- Recrutement d'un agent en CDD d'un an 25h hebdomadaire pour l'entretien des locaux
- Création d'un poste pour accroissement d'activité pour l'entretien des locaux à raison de 25h hebdomadaires

Comptes rendus suite aux délégations données par le Conseil municipal au Maire, Adjoints au Maire et aux Maires délégués selon l'article L. 2122-22 du CGCT.



TREMBLAY LES VILLAGES

5 rue de Châteauneuf
28170 Tremblay les Villages

☎ 02.37.65.28.18
☎ 02.37.65.30.66

Compte rendu du Maire

- Compte-rendu de la réunion avec le directeur de l'ARS
- Compte-rendu de la réunion du 17 avril avec les professionnels de santé
- Compte-rendu de la réunion du 18 avril avec la société KE France

Compte rendu du 1^{er} Adjoint

- Information sur l'obligation d'installation des aribus

Compte rendu du 2^{ème} Adjoint

Compte rendu du 3^{ème} Adjoint

Comptes rendus des maires délégués et représentants de Syndicats

Divers

- Information sur l'organisation des commémorations du 8 mai à Chêne-Chenu et Tremblay
- Information sur la candidature au cinémobile pour 2019
- Réunion des entreprises le 14 Juin 2018
- Organisation du 14 juillet 2018
- Organisation des journées du patrimoine des 15 et 16 septembre 2018



TREMBLAY LES VILLAGES

5 rue de Châteauneuf
28170 Tremblay les Villages

☎ 02.37.65.28.18
☎ 02.37.65.30.66

JURIDIQUE

DCM 2018.04.25.01 : Approbation du Plan Local d'Urbanisme

Le règlement écrit, l'analyse des remarques soulevées par les personnes publiques associées ainsi que le projet de délibération ont été joints à la convocation.

La procédure lancée par délibération du Conseil Municipal du 03 juillet 2014 avait pour objet l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme, poursuivant les objectifs suivants :

La dotation de la commune d'un document d'urbanisme réglementaire adapté à son territoire,
La mise en compatibilité de la commune avec les exigences législatives et réglementaires actuelles et pour une gestion adaptée et locale du territoire,

L'intégration des conditions permettant d'assurer dans le respect des objectifs du développement durable, les principes définis à l'article L 121-1 du code de l'urbanisme et notamment ceux issus de la loi dite « Grenelle 2 », tels que la réduction des émissions des gaz à effet de serre, la maîtrise de l'énergie, la production énergétique à partir de ressources renouvelables, la préservation et la remise en état des continuités écologiques, la maîtrise de la consommation d'espaces,

La mise en cohérence de l'évolution spatiale et démographique afin d'aboutir à une gestion économe de l'espace,

La nécessité d'articuler l'échelle communale avec les échelles supra communales : Programme Local de l'Habitat (PLH), Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT), Schéma Régional Climat Air Energie (SCRAE), Schéma Régional de Cohérence Ecologique...

La recherche d'un développement socio-spatial équilibré.

Le Projet d'Aménagement et de Développement durables (PADD), débattu en conseil municipal du 16 mars 2016, s'articule autour des axes suivants :

Axe 1 : Protéger et valoriser les espaces naturels, agricoles et paysagers ;

Axe 2 : Encadrer l'urbanisation de la commune en tenant compte des caractéristiques de chaque bourg et hameau ;

Axe 3 : Viser une maîtrise de la démographie et un développement urbain cohérent avec la localisation des équipements, des services et des axes majeurs de transport ;

Axe 4 : Protéger et valoriser le patrimoine architectural historique et agricole ;

Axe 5 : Conforter l'activité économique ;

Axe 6 : Assurer un fonctionnement équilibré des transports et des déplacements.

Le bilan de la concertation a été dressé en conseil municipal du 06 juillet 2017,



TREMBLAY LES VILLAGES

5 rue de Châteauneuf
28170 Tremblay les Villages

☎ 02.37.65.28.18
✉ 02.37.65.30.66

Le projet de Plan Local d'Urbanisme a été arrêté le 6 juillet 2017,

Ce projet a ensuite été notifié aux personnes publiques associées (PPA) qui ont eu trois mois pour formuler leur avis. L'ensemble de ces avis a été joint au dossier d'enquête publique.

S'agissant de la consultation des PPA, Madame Virginie BOUCHARD souhaite savoir si des communes limitrophes ont formulé des observations.

Madame Isabelle COLLIN répond par la négative en ajoutant que cela reste très rare que des communes limitrophes fassent des observations.

L'enquête publique s'est déroulée du 15 janvier 2018 au 15 février 2018. Le commissaire enquêteur a émis un avis favorable le 05 mars 2018.

Madame le Maire présente le projet de plan local d'urbanisme, les avis émis par les personnes publiques associées ainsi que le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L101-1 à L101-3, L103-2 1° à L103-6, L131-4 et L. 131-5, L151-1 et suivants, R151-1 et suivants, L153-1 2°, L153-31 à L153-35 et L300-2,

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 03 juillet 2014 qui lance l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme et définit les modalités de concertation,

Vu le débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) ayant eu lieu au sein du Conseil municipal du 01 avril 2016,

Vu la délibération en date du 06 juillet 2018 tirant le bilan de la concertation,

Vu les avis émis par les personnes publiques associées consultées après transmission du dossier de Plan Local d'Urbanisme arrêté,

Vu l'arrêté municipal en date du 19 décembre 2017 mettant le projet de PLU en enquête publique,

Vu le rapport d'enquête public, contenant l'analyse des observations du public, des PPA et des réponses apportées, ses annexes, ses conclusions et l'avis favorable émis par le commissaire enquêteur,

Vu le projet de Plan Local d'Urbanisme tel qu'il est annexé, qui comprend un rapport de présentation, le projet d'aménagement et de développement durables, le règlement, les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) ainsi que les Annexes.

Considérant que les résultats de ladite enquête publique et les avis rendus par les personnes publiques associées justifient des modifications mineures au projet d'élaboration du PLU, à savoir principalement :



TREMBLAY LES VILLAGES

5 rue de Châteauneuf
28170 Tremblay les Villages

☎ 02.37.65.28.18
✉ 02.37.65.30.66

Pour tous les documents :

Correction de diverses coquilles, précisions, mise en cohérence d'appellations, amélioration de la lisibilité cartographique, source des photos, etc.

Pour le rapport de présentation :

- Ajout de données qualitatives concernant le forage de Chêne-Chenu.
- Prise en compte de l'arrêté de DUP de Chêne-Chenu et du captage dit « Le Lièvre Cul ».
- Ajout de justification sur l'intérêt des sous-secteurs UAj et UBj par rapport au L151-23 du code de l'urbanisme.
- Requalification du zonage autour de l'OAP de la future maison de santé en AU.
- Actualisation des données locales avec l'INSEE 2013.
- Ajout d'une étude sur l'évolution du taux de desserrement.
- Mise en cohérence de la consommation foncière entre les décennies.
- Ajout d'emplacements réservés dans le tissu urbain notamment pour le stationnement (n°5, 6 et 7)
- Ajout d'informations et de justifications sur les emplacements réservés.
- Modification de la phrase sur « les puits de carbone ».
- Ajout d'informations sur les ressources en bois de la commune.
- Cartographie et clarification sur les critères de classement des mares.
- Ajout de données concernant la faune et la flore présente aux alentours des mares.
- Retrait de la référence au Conservatoire des Espaces Naturels Centre-Val-de-Loire concernant la faune aux abords des mares.
- Mise en cohérence du diagnostic concernant le nombre de mares cartographiées.
- Ajout dans le diagnostic de la liste des professionnels de santé.
- Explication du lien entre l'axe 3 du PADD et le projet d'OAP de la maison de santé.
- Ajout d'explications et justifications sur la densité moyenne pour les OAP de Saint Chéron et Bilheux.
- Ajout de justification sur les mesures spécifiques pour faire face aux risques et aux nuisances de la RD 26.1 pour l'OAP de Saint Chéron.
- Reclassement de la dent creuse n°23 en A.
- Mise en cohérence de la dent creuse n°27 et de son maintien en zone A.
- Création d'une OAP dans le hameau de Bilheux-Theuvy et actualisation du nombre d'OAP.
- Justification pour l'ensemble des hameaux à densifier .



TREMBLAY LES VILLAGES

5 rue de Châteauneuf
28170 Tremblay les Villages

☎ 02.37.65.28.18
☎ 02.37.65.30.66

- Classement en UA de la zone UX du hameau de Chêne-Chenu.
- Ajout d'informations concernant l'aire de covoiturage.
- Suppression et ajout de terme dans le Chapitre 1. La ressource en eau, paragraphe concernant l'assainissement.
- Ajout du coups partis de la parcelle B573.
- Actualisation du plan de zonage : création d'un zonage UA,

Pour les règlements écrit et graphique :

- Requalification du zonage autour de la maison de santé en zone AU.
- Actualisation de l'article L.113-1.
- Suppression du frêne de la liste des essences locales.
- Création d'une OAP dans le hameau de Bilheux-Theuvy et actualisation du nombre d'OAP.
- Ajout de précisions sur les secteurs Air et Nir.
- Reclassement en zone A de la parcelle 097C37.
- Classement en zone UA pour la partie bâtie et UAj pour la partie jardin de la zone UX du hameau de Chêne-Chenu.
- Reclassement de la parcelle 37 et 35 de Chêne-Chenu en A.
- Classement en A des exploitations n°27, 29 et 36.
- Classement du site agricole n°7 en A.
- Modification des limites du zonage de l'OAP n°4.
- Modification des paragraphes des article 7.2.1 Eaux pluviales et 7.2.2 Eaux usées.
- Création des emplacements réservés 5, 6 et 7.
- Ajout du coups partis de la parcelle B573.
- Mise à jour du plan de zonage.
- Modification du règlement NI.
- Rectification de l'emplacement du règlement en UE au sein du règlement de la zone U.
- Ajout des règles d'implantation permettant de limiter la distance d'éloignement des annexes par rapport aux constructions principales en zone UE à 20m.

Pour les Orientations d'Aménagement et de Programmation

- Requalification du zonage autour de la maison de santé en zone AU.
- Ajout d'informations concernant l'aire de covoiturage.
- Réalisation d'une nouvelle OAP avec 4 logements à Bilheux-Theuvy.



TREMBLAY LES VILLAGES

5 rue de Châteauneuf
28170 Tremblay les Villages

☎ 02.37.65.28.18
☎ 02.37.65.30.66

- Ajout de précisions et modification du plan concernant l'OAP dénommé « La Chardonnière »
- Suppression de la référence à l'ICPE Brancher.

Pour les autres documents :

- Mise en cohérence du PADD concernant le nombre de mares cartographiées.
- Justification de la délimitation des zones NI au regard des objectifs fixés par le PADD
- Insertion de l'arrêté de DUP de Chêne-Chenu et du captage dit « Le Lièvre Cul ».
- Remaniement du paragraphe sur Le Syndicat Intercommunal de Production d'Eau Potable du Thymerais (SIPEP).
- Correction du chapitre concernant l'assainissement.

Suite à l'exposé des modifications apportées après consultation des PPA et enquête publique, Madame Isabelle COLLIN ajoute que la commune de Tremblay-les-Villages étant un territoire dynamique, il sera peut être nécessaire d'envisager une révision du PLU plus rapide que la moyenne des communes, à savoir environ 10 ans.

Madame Virginie BOUCHARD s'interroge, concernant le processus d'élaboration du PLU, sur le fait qu'une réunion de concertation avec les agriculteurs a été envisagée à une période mais non suivie des faits.

Madame Isabelle COLLIN répond que cette réunion a effectivement été évoquée mais non réalisée dans la mesure où la création du document d'urbanisme n'a pas suscité de pressions, ni de tensions particulières.

Madame le Maire précise que le bon déroulement de la procédure est probablement due au fait que la chambre d'agriculture a été étroitement associée à la construction du PLU.

Considérant que les modifications du PLU arrêté ne remettent pas en cause l'économie générale du projet,

Considérant que le projet présenté au conseil municipal est prêt à être approuvé conformément à l'article L. 153-21 du code de l'urbanisme,

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :



TREMBLAY LES VILLAGES

5 rue de Châteauneuf
28170 Tremblay les Villages

☎ 02.37.65.28.18
☎ 02.37.65.30.66

- **DECIDE** de modifier le projet de PLU qui a été soumis à l'enquête publique pour tenir compte des différents avis,
- **DECIDE** d'approuver le dossier de Plan Local d'Urbanisme tel qu'il est annexé à la présente,

La présente délibération fera l'objet, conformément aux articles R153-20 et R153-21 du code de l'urbanisme :

D'un affichage en Mairie pendant un mois,

D'une mention de son affichage, dans un journal diffusé dans le département.

La présente délibération sera exécutoire après accomplissement des dernières mesures de publicité précitées et suite à un délai d'attente d'un mois en l'absence de Schéma de Cohérence Territorial en vigueur sur le territoire.

Le dossier du Plan Local d'Urbanisme approuvé sera tenu à la disposition du public en mairie de Tremblay-les-Villages et à la Sous-préfecture sise à 2-4 rue des capucins à Dreux aux jours et heures habituels d'ouverture.

En application de l'article R. 421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

DCM 2018.04.25.02 : Création d'un service commun pour l'instruction des autorisations et actes relatifs au droit du sol avec la Communauté d'Agglomération du Pays de Dreux

Le projet de convention et le projet de délibération ont été annexés à la convocation envoyée le 17/04/2018.

Depuis 1982, les communes dotées d'un document d'urbanisme sont compétentes en matière de délivrance des actes et autorisations d'occupation du sol. Jusqu'à présent, l'Etat les assistait gratuitement dans la mise en œuvre de cette compétence. La circulaire du 4 mai 2012 précise la volonté de ce dernier de laisser les communes et/ou intercommunalités de plus de 10 000 habitants reprendre entièrement la gestion des Autorisations de Droit du Sol (ADS). La loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR) du 24 mars 2014 vient confirmer cette volonté en prévoyant la fin de la mise à disposition gratuite des Directions Départementales des Territoires (DDT) en matière d'instruction des autorisations d'urbanisme pour toutes les communes dotées d'un document d'urbanisme à partir du 1^{er} juillet 2015.

Dreux agglomération proposait, depuis le 1^{er} janvier 2013, à ses communes membres un service urbanisme intercommunal capable d'effectuer l'instruction des autorisations de droit du sol pour le compte des communes. Ce service est maintenant pleinement opérationnel et a pu être étendu à de nouvelles communes. Le Conseil communautaire, lors de sa séance plénière du



TREMBLAY LES VILLAGES

5 rue de Châteauneuf
28170 Tremblay les Villages

☎ 02.37.65.28.18
☎ 02.37.65.30.66

26 janvier 2015, a approuvé le principe d'extension de ce service à toutes les communes du territoire de l'agglomération qui le souhaitent.

Cet engagement se traduit par une convention dite de création de « service commun pour l'instruction des autorisations et actes relatifs au droit du sol » signée entre le Président de l'Agglomération du Pays de Dreux et le Maire de chaque commune intéressée par le service. Cette convention précise également le champ d'application (les autorisations concernées : permis de construire, déclaration préalable...), les modalités de mise à disposition, les missions respectives de la commune et du service commun, la participation financière, et les responsabilités et les modalités d'intervention dans le cas de contentieux et/ou recours.

Par délibération n° 2016-10 du 1^{er} février 2016, le Conseil communautaire a modifié les modalités de tarification de ce service et a fixé les tarifs à :

- une part fixe égale à 1€ par habitant et par an, établie sur la base de la population totale déterminée par l'INSEE et validée par décret, en vigueur au 1^{er} janvier de chaque année,
- et une part variable égale à 90 € par Equivalent Permis de Construire (EPC) pour les communes de moins de 10 000 habitants et 120 € par EPC pour la commune de Dreux, établie en fonction de la nature et du nombre d'actes effectivement réalisés annuellement par le service pour le compte de la commune, convertis en Equivalents Permis de Construire (EPC) selon un barème défini dans la convention.

Pour information, le coût de ce service rapporté au nombre d'actes instruits en 2017 serait de 5 364 € à ajouter à la cotisation de 2 330 €.

Suite à cet exposé des motifs, Madame Catherine BAZIN regrette que la commune soit de nouveau confrontée au désengagement de l'Etat.

Madame le Maire indique qu'il est par ailleurs inconcevable pour une commune comme Tremblay de recruter des agents pour effectuer ces tâches.

Madame Isabelle COLLIN approuve en expliquant qu'un tel fonctionnement nécessite au moins 1,5 équivalent temps plein pour assurer la continuité du service.

Madame Isabelle COLLIN explique que dans le fonctionnement du quotidien, l'Agglo mettra un instructeur référent à la disposition de la commune afin d'assurer un suivi le plus personnalisé possible.

Monsieur Frédéric SEVIN souhaite savoir comment la convention est gérée dans le temps.

Madame Isabelle COLLIN répond que la convention est établie pour une durée indéterminée mais qu'il suffit d'une délibération du conseil municipal pour la dénoncer.

Sur proposition du rapporteur, la commune de Tremblay-les-Villages souhaite confier l'instruction de ses ADS au service commun d'instruction de l'Agglomération du Pays de Dreux. Il vous est ainsi demandé de :

- de décider de confier l'instruction des autorisations de droit des sols d'un service urbanisme intercommunal de l'Agglomération du Pays de Dreux,
- d'autoriser le Maire à signer tous les documents, actes, conventions, (et éventuels avenants) pour exécuter la présente délibération.



TREMBLAY LES VILLAGES

5 rue de Châteauneuf
28170 Tremblay les Villages

☎ 02.37.65.28.18
✉ 02.37.65.30.66

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU les articles L 5211-4-2 et suivants du CGCT, permettant en dehors des compétences transférées à un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre et une ou plusieurs de ses communes membres de se doter de services communs

VU l'article R423-15 du Code de l'urbanisme autorisant une commune, compétente en matière d'urbanisme à charger un EPCI d'instruire les actes d'urbanisme relevant normalement de ses compétences,

VU l'article 134 de la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR),

VU la délibération du Conseil communautaire de l'Agglomération du Pays de Dreux n°2015-118 du 20 avril 2015, portant création du service commun « instruction des autorisations du droit des sols »,

VU la délibération du Conseil municipal n°2018.04.25.01 du 25 avril 2018, approuvant le Plan Local d'Urbanisme,

VU l'avis du comité technique de la Commune en date du,

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Décide** de confier l'instruction des autorisations de droit des sols d'un service urbanisme intercommunal de l'Agglomération du Pays de Dreux,
- **Autorise** le Maire à signer tous les documents, actes et conventions, pour exécuter la présente délibération
- **Donne** pouvoir au Maire afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

DCM 2018.04.25.03 : Approbation du rapport sur la qualité et le prix du service de l'eau.

Le rapport sur le prix et la qualité du service de l'eau a été annexé à la convocation envoyée le 17 avril 2018.

Madame le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'eau potable.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. En application de l'article D.2224-7 du



TREMBLAY LES VILLAGES

5 rue de Châteauneuf
28170 Tremblay les Villages

☎ 02.37.65.28.18
✉ 02.37.65.30.66

CGCT, le présent rapport et sa délibération seront transmis dans un délai de 15 jours, par voie électronique, au Préfet et au système d'information prévu à l'article L. 213-2 du code de l'environnement (le SISPEA). Ce SISPEA correspond à l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Le RPQS doit contenir, a minima, les indicateurs décrits en annexes V et VI du CGCT. Ces indicateurs doivent, en outre, être saisis par voie électronique dans le SISPEA dans ce même délai de 15 jours.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Adopte** le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable
- **Décide** de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération
- **Décide** de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site www.services.eaufrance.fr
- **Décide** de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA

DCM 2018.04.25.04 : Délibération sur le choix d'un représentant pour la commune de Tremblay-les-Villages au syndicat de Fresnay-le-Gilmert.

Madame le Maire explique aux membres de l'assemblée délibérante que la commune de Tremblay-les-Villages est représentée au syndicat de Fresnay-le-Gilmert par trois représentants titulaires et trois représentants suppléants.

Toutefois, depuis la démission de Monsieur Yves LAOUENNAN son poste de titulaire n'a pas été repourvu.

Madame le Maire propose donc de délibérer de nouveau sur la liste des représentants :

Titulaires

- Frédéric SEVIN
- Thibault PELLETIER
- Grégory MAIN



TREMBLAY LES VILLAGES

5 rue de Châteauneuf
28170 Tremblay les Villages

☎ 02.37.65.28.18
☎ 02.37.65.30.66

Suppléants :

- Jean-Pierre PERRET
- Bertrand COURTOIS
- Frédéric GREGOIRE

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- **Approuve** la liste des représentants titulaires et suppléants telle qu'elle a été présentée.

DCM 2018.04.25.05 : Signature d'une convention de délégation pour l'exercice opérationnel de la compétence eaux pluviales

Madame le Maire expose que la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLETC) doit se réunir après chaque transfert de compétences des communes à la Communauté (ou inversement lorsqu'une charge est rétrocédée à une commune). Elle évalue le coût des charges que les communes supportaient avant le transfert afin d'assurer la neutralité pour les budgets des communes et de l'intercommunalité.

Le coût des dépenses transférées est réduit, le cas échéant, des ressources afférentes à ces charges.

Au cours de l'année 2017, la CLETC s'est réunie pour 2 séances de travail les 19 juin et 11 septembre.

La commission s'est à nouveau réunie le 27 novembre 2017 pour formaliser les décisions prises sur les eaux pluviales.

Au terme de ses travaux, elle a adopté un rapport, dont le conseil communautaire du 11 décembre 2017 a pris acte. Le Conseil municipal doit se prononcer sur ce rapport.

La Commune est concernée par la gestion des eaux pluviales.

Enfin, un projet de convention est joint pour organiser l'exercice de la compétence eaux pluviales de la Communauté d'agglomération du Pays de DREUX en lien direct avec la Commune pour plus d'efficacité.

Madame le Maire indique s'être prononcée en faveur de la reprise de la compétence par les communes.

Monsieur le 1^{er} Adjoint indique que l'exercice de la compétence par l'Agglo du Pays de Dreux permettait un appui technique précieux mais avec des coûts de travaux assez élevés.



TREMBLAY LES VILLAGES

5 rue de Châteauneuf
28170 Tremblay les Villages

☎ 02.37.65.28.18
☎ 02.37.65.30.66

Monsieur Marc RAVANEL souhaite savoir si la société opérant les nettoyages des bouches d'engouffrement passe également dans les hameaux.

Madame le Maire répond que normalement toute la commune est couverte mais il conviendra toutefois de procéder à une vérification dans la mesure où la commune devra procéder elle-même à l'entretien désormais.

S'agissant de la perte des conseils techniques de l'Agglo du Pays de Dreux, Madame Agnès MAILLE demande si les entreprises intervenant pour la commune ne sont pas elles-mêmes capables d'avoir une expertise technique.

Monsieur le 1^{er} adjoint répond par l'affirmative en expliquant que dans les faits c'est ce qui se passe dans un certain nombre de cas.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 5216-5,

Vu le code général des impôts, notamment l'article 1609 *nonies* C,

Madame le Maire invite les membres du conseil municipal à se prononcer sur le rapport de la CLETC et sur la signature d'une convention pour la gestion des eaux pluviales.

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Approuve** le rapport de la CLETC ;
- **Autorise** la signature des actes confiant à la commune l'exercice opérationnelle de la compétence.

TRAVAUX

DCM 2018.04.25.06 : Délibération sur l'attribution du marché pour la construction d'une aire de jeux à Tremblay, rue de la croix blanche

Monsieur le 3^{ème} Adjoint en charge du dossier explique que la commune a passé une consultation publique sur la base d'un cahier des charges assez stricte.

Trois entreprises ont candidaté pour ce marché :

- Projudic SAS, domiciliée à Vouvray



TREMBLAY LES VILLAGES

5 rue de Châteauneuf
28170 Tremblay les Villages

☎ 02.37.65.28.18
✉ 02.37.65.30.66

- Kompan SAS, domiciliée à Dammarie-les-Lys
- SARL Parc Espace, domiciliée à Saint-Prest

Afin de déterminer l'offre économiquement la plus avantageuse, deux critères ont été mis en œuvre : le prix et la qualité de la prestation. Le dernier critère était assorti de sous-critères détaillés.

Par ailleurs, en plus de l'installation de la structure, deux options étaient sollicitées correspondant au terrassement et au remplissage du bac de réception des jeux.

Le choix a été fait de ne pas retenir les options, ces travaux seront effectués en régie.

Par ailleurs, deux offres étaient demandées par entreprise comprenant respectivement 2 et 3 pôles d'activités.

	Coeff	Proludic		Kompan		Parc Espace		
		Base	Variante	Base	Variante	Base	Variante 1	Variante 2
Prix 20%		15 359,22 €	18 385,92 €	14 191,44 €	15 629,64 €	16 048,74 €	21 290,23 €	17 278,01 €
Note prix	0,2	9,2	7,7	10	9,1	8,8	6,7	8,2
Garantie (30%)		25 ans	25 ans	à vie	à vie	10 ans	10 ans	10 ans
Note garantie.	0,3	10	10	10	10	4	4	4
Div. (30%)	0,3	6	7	4	8	4	7	4
Péda./esth. (20%)	0,2	8	9	8	9	6	6	6
TOTAL		8,24	8,44	7,8	9,02	5,36	5,84	5,24

Classement :

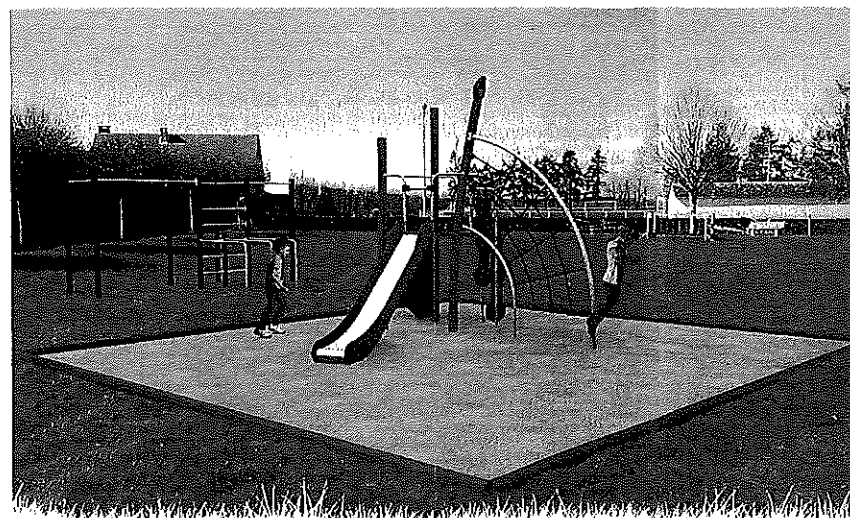
1. Kompan – Offre variante = 9,02/10
2. Proludic – Offre Variante = 8,44/10
3. Proludic – Offre de base = 8,24/10
4. Kompan – Offre de base = 7,8/10
5. Parc Espace – Variante 1 = 5,84/10
6. Parc Espace – Offre de base = 5,36/10
7. Parc Espace – Offre de base = 5,24/10



TREMBLAY LES VILLAGES

5 rue de Châteauneuf
28170 Tremblay les Villages

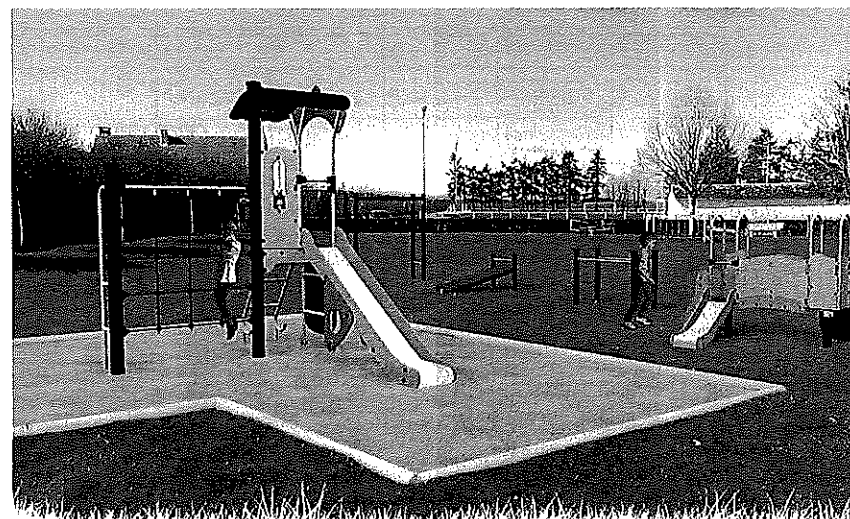
☎ 02.37.65.28.18
✉ 02.37.65.30.66



TREMBLAY LES VILLAGES
Aire de jeux (base)



Illustration par N.J. le 05/04/2018 - N° : 18-25-TREMBL-3 - visual non contractuel



TREMBLAY LES VILLAGES
Aire de jeux (variante)



Illustration par N.J. le 05/04/2018 - N° : 18-25-TREMBL-4 - visual non contractuel



TREMBLAY LES VILLAGES

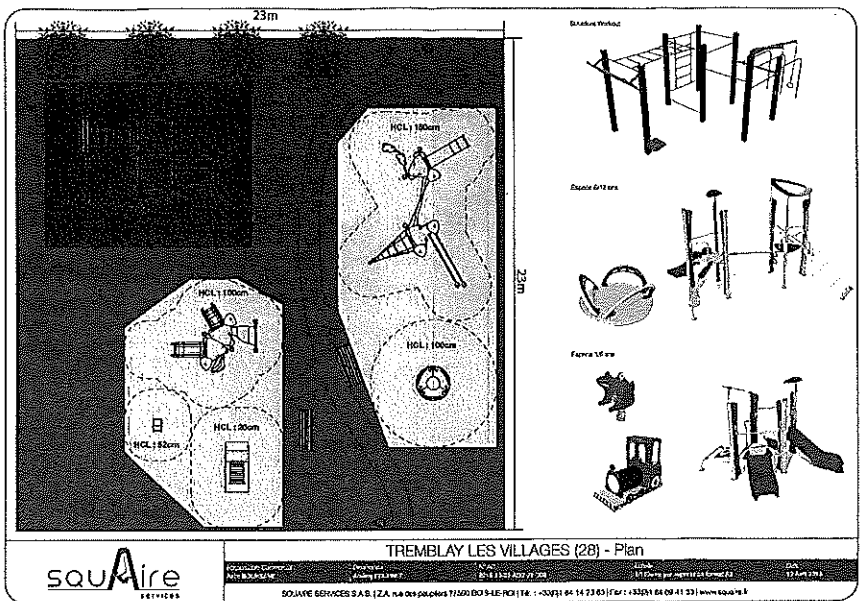
5 rue de Châteauneuf
28170 Tremblay les Villages

☎ 02.37.65.28.18
✉ 02.37.65.30.66



TREMBLAY LES VILLAGES
AIRE DE JEUX RUE DE LA CROIX BLANCHE

Site : 88701904-AD129 - Dessiné par : O. AGUIA
KOMPAAN, SAS, rue Marc Seguin, 77198 DAMMARVILLE LES LIS CEDEX
Tél : 01 64 37 73 33 - Fax : 01 64 10 24 49 - E-mail : serviceclient@kompaan.com - Site : www.kompaan.com



TREMBLAY LES VILLAGES (28) - Plan



SAU AIRE SERVICES S.A.S. 12A, rue des papeteries 71500 BOULAY-FRANCAIS - FRANCE
Tél : 03 85 41 23 43 / Fax : 03 85 41 23 44 / www.sauaire.fr



TREMBLAY LES VILLAGES

5 rue de Châteauneuf
28170 Tremblay les Villages

☎ 02.37.65.28.18
✉ 02.37.65.30.66

Madame Virginie BOUCHARD souhaite insister sur la nécessité à l'avenir de protéger l'aire de jeux par l'installation d'une caméra de surveillance.

Au vu des notes détaillées dans le tableau d'analyse ci-dessus, Monsieur le 3^{ème} Adjoint propose d'attribuer le marché pour la réalisation de l'aire de jeux à la société KOMPAAN sur la base de son offre variante pour un montant total de 15 629,64 € TTC.

Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Attribue le marché pour la construction d'une aire de jeux à Tremblay à la société KOMPAAN pour son offre variante à 15 629,64 € TTC.

DCM 2018.04.25.07 : Modification dans l'attribution du marché pour la rénovation de la façade de la salle des fêtes de Tremblay

Monsieur le 1^{er} Adjoint rappelle que dans une délibération du 22 février 2018, le conseil municipal a attribué à la société Isorex, le marché portant sur la réfection du ravalement en façade de la salle des fêtes.

Toutefois, il a été porté à la connaissance de la commune, après l'attribution du marché, que la société titulaire a été placée en liquidation judiciaire. En conséquence, et conformément à la réglementation sur les marchés publics, la commune a signifié à l'entreprise Isorex la résiliation du marché.

Par suite, Monsieur le 1^{er} Adjoint propose au conseil municipal d'attribuer le marché à l'entreprise classée deuxième lors de la procédure de consultation. Il s'agit en l'occurrence de la société Mazzoleni qui propose une prestation à un prix global 5 603,24 € HT soit 6 540 € TTC.

Cette prestation est plus chère de 1 527 € par rapport à l'offre initialement adoptée.

Monsieur le 1^{er} Adjoint sollicite du conseil l'attribution du marché à la société Mazzoleni domiciliée à Châteauneuf-en-Thymerais.

Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité,



TREMBLAY LES VILLAGES

5 rue de Châteauneuf
28170 Tremblay les Villages

☎ 02.37.65.28.18
☎ 02.37.65.30.66

- **Attribue** le marché pour la rénovation de la façade de la salle des fêtes à la société Mazzoleni domiciliée à Châteauneuf-en-Thymerais pour un montant global de 6 540€TTC.

DCM 2018.04.25.08 : Délibération sur la réalisation des travaux de l'ancien vestiaire

Monsieur le 1^{er} Adjoint rappelle que lors de la précédente séance du conseil municipal, plusieurs hypothèses ont été évoquées pour la réalisation d'un nouveau vestiaire à l'usage du plateau omnisport.

Ces hypothèses ont été approfondies et détaillées selon les possibilités suivantes :

	Mini		basique		maximale	
	HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC
dalle béton	720,16 €	864,19 €	720,16 €	864,19 €	720,16 €	864,19 €
Elec.	998,37 €	1 198,04 €	998,37 €	1 198,04 €	998,37 €	1 198,04 €
Fenêtres	671,50 €	805,80 €	671,50 €	805,80 €	671,50 €	805,80 €
Portes	669,37 €	803,25 €	669,37 €	803,25 €	669,37 €	803,25 €
Peint. Int.	354,30 €	425,16 €	354,30 €	425,16 €	354,30 €	425,16 €
Plomberie	195,00 €	234,00 €	195,00 €	234,00 €	195,00 €	234,00 €
Toiture	4 400,00 €	5 280,00 €	4 400,00 €	5 280,00 €	4 400,00 €	5 280,00 €
Iso int.	- €	- €	1 419,00 €	1 702,80 €	- €	- €
Iso ext.	- €	- €	- €	- €	7 260,24 €	8 712,29 €
Ravalement ext.	708,40 €	850,08 €	708,40 €	850,08 €	- €	- €
minipelle	125,00 €	150,00 €	125,00 €	150,00 €	125,00 €	150,00 €
panneaux OSB	- €	- €	166,00 €	200,00 €	- €	- €
isolation plafond	250,00 €	300,00 €	250,00 €	300,00 €	250,00 €	300,00 €
TOTAL	9 092,10 €	10 910,52 €	10 677,10 €	12 813,32 €	15 643,94 €	18 772,73 €

S'agissant de l'hypothèse portant sur l'installation d'un bloc modulaire, elle a été chiffrée pour le seul achat de 2 blocs de 15m² chacun à 13 100 € HT soit 15 720 € TTC. Il convient ensuite d'ajouter à cet achat le terrassement nécessaire ainsi que le transport et les raccordements eau, assainissement et électricité.

S'agissant de l'hypothèse visant la mise en place de blocs modulaire, Madame Catherine BAZIN s'interroge sur l'avenir de l'ancien vestiaire et sa possible démolition.

Madame le 1^{er} Adjoint explique qu'il s'agit d'une question importante dans la mesure où elle générerait des coûts supplémentaires.

Monsieur Frédéric SEVIN estime qu'une démolition ne serait pas judicieuse dans la mesure où ce local sert à entreposer du matériel de football.

Au regard du projet de rénovation et du coût important de blocs modulaires, Madame Virginie BOUCHARD considère qu'il serait plus sage de mettre des crédits en réserve pour un projet futur qui serait adjacent au plateau couvert. Madame Virginie BOUCHARD soulève le risque que la rénovation du vestiaire ne convienne pas.



TREMBLAY LES VILLAGES

5 rue de Châteauneuf
28170 Tremblay les Villages

☎ 02.37.65.28.18
☎ 02.37.65.30.66

Madame le Maire répond que, au regard du prix d'une construction neuve entre (80 et 100 000 €), il n'est pas envisageable dans les années à venir, du moins dans les trois ans, de construire un vestiaire neuf.

Il sera possible d'y réfléchir mais en attendant un vestiaire rénové peut rendre service.

Monsieur le 1^{er} Adjoint souhaite rappeler pour sa part que la demande de départ vient des associations et que l'objectif était simplement de répondre à cette demande avec une solution de rénovation considérée, à un moment donné, comme étant la plus judicieuse.

Afin d'éclairer le débat, Madame Agnès MAILLE souhaite connaître l'avis des associations bénéficiaire sur la solution envisagée de rénovation.

Monsieur le 3^{ème} Adjoint explique que les avis sont extrêmement partagés, il précise que le problème de la traversée de route ne sera de toute façon pas solutionné.

Monsieur Frédéric SEVIN considère qu'il serait regrettable de ne pas utiliser un vestiaire qui aura été rénové.

Madame Virginie BOUCHARD fait valoir le point de vue selon lequel il est aujourd'hui difficile d'organiser des tournois, un vestiaire en dur installé à proximité immédiate du plateau permettrait de développer l'activité sur le plateau sportif.

Madame Nathalie GANDON interroge les élus sur le point de savoir si des vestiaires sont effectivement nécessaires ou si des toilettes seraient suffisants, auxquels cas, d'autres solutions pourraient être envisagées.

De l'avis commun, les vestiaires restent un équipement important.

Madame le Maire souhaite rappeler que le plateau sportif ne doit pas être considéré comme un gymnase à part entière, ce qui explique l'absence de la totalité des équipements.

Madame Nathalie GANDON demande si les utilisateurs sont informés des coûts que représente la mise en place de l'une ou l'autre solution.

Monsieur le 1^{er} Adjoint répond que les associations n'ont pas été informées des enjeux financiers de l'opération. Ils ont été interrogés sur les enjeux techniques et d'utilisation.

Monsieur Marc RAVANEL considère qu'il serait important d'avoir un avis tranché des clubs sur la question afin de prendre la bonne décision.

Monsieur le 3^{ème} Adjoint indique que l'association du Handball est mitigée sur le choix à faire, que l'association du basketball y est favorable et que l'association du badminton y est opposée.

Monsieur le 3^{ème} Adjoint tient à souligner que de son point de vue, la somme allouée aux travaux est conséquente au regard des solutions qu'elle apporte.

Madame le Maire répond que la somme de 15 000 € a été allouée pour se faire. La somme reste donc dans l'enveloppe initialement prévue à ces travaux.

Le budget initialement fixé pour la rénovation bâtementaire était de 15 000 € TTC pour le presbytère, la ludothèque et le vestiaire. Aujourd'hui, 1 800 € ont été consommés, laissant donc 13 200 € sur cette enveloppe. Ainsi, Monsieur le 1^{er} Adjoint suggère d'adopter le projet estimé à 12 813 € TTC qui inclus une isolation intérieure du bâtiment dans la logique d'économies d'énergies prônée par la commune



TREMBLAY LES VILLAGES

5 rue de Châteauneuf
28170 Tremblay les Villages

☎ 02.37.65.28.18
☎ 02.37.65.30.66

Pour : 8

Contre : 2

Abstention : 5

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité :

- Approuve la réalisation des travaux selon les modalités décrites à dans la solution dite « basique » pour rendre service aux associations utilisatrices.

DCM 2018.04.25.09 : Délibération sur l'attribution du marché pour la réalisation de la toiture du vestiaire

Monsieur le 1^{er} Adjoint rappelle aux membres de l'assemblée délibérante qu'une entreprise a précédemment été retenue pour la réalisation de la toiture du vestiaire en bac acier. Néanmoins, le devis retenu était erroné suite à des côtes mal relevées par l'entreprise. Ce dernier s'élevait à 3 619,20 € TTC.

Monsieur le 1^{er} Adjoint présente donc les nouveaux devis obtenus :

- Société Godefroy, domiciliée à Serazereux : 5 367,60 €
- Société Rio Couverture ; domiciliée à Maillebois : 5 280,00 € TTC

En considération des offres proposées par les deux sociétés, Monsieur le 1^{er} Adjoint propose de retenir l'offre de la société Rio Couverture pour un montant global de 5 280,00 € TTC.

Pour : 10

Contre : 2

Abstention : 3

Après délibération, le conseil municipal, à la majorité,

- **Attribue** le marché pour la réfection de la toiture du vestiaire à la société Rio Couverture pour un montant global de 5 280,00 € TTC.

DCM 2018.04.25.10 : Délibération sur l'attribution du marché pour le broyage des vallées et le fauchage des accotements

Monsieur le 1^{er} Adjoint indique que l'an dernier, et pour la première fois, c'est une société privée qui a réalisé l'ensemble des travaux de fauchage et de broyage dans les vallées et sur les accotements de la commune.

Dans la mesure où cette solution a été jugée satisfaisante et que les services municipaux ne disposent plus du matériel adéquat pour ces travaux, une consultation a été passée pour la



TREMBLAY LES VILLAGES

5 rue de Châteauneuf
28170 Tremblay les Villages

☎ 02.37.65.28.18
☎ 02.37.65.30.66

réalisation de ces travaux à raison de deux fauchages par an sur les accotements et d'un broyage par an dans les vallées. Le marché est reconductible 2 fois un an.

A l'issue de la consultation dont le dossier a été déposé en ligne, une seule offre a été déposée. Il s'agit de l'offre de la société SARL des Marronniers pour un prix global 10 296 € TTC par an.

Monsieur le 1^{er} Adjoint propose à l'assemblée délibérante d'attribuer ce marché à la société SARL des Marronniers pour un montant global de 10 296 € TTC par an.

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité,

- **Attribue** le marché pour le broyage des vallées et accotements de la commune à la société SARL des Marronniers domiciliée à Maillebois pour un montant global de 10 296 € TTC.

DCM 2018.04.25.11 : Délibération sur l'attribution du marché pour le changement de 100 platines d'éclairage

Monsieur le 1^{er} Adjoint rappelle aux membres du conseil municipal que la commune s'est engagée en 2016 dans un plan de remplacement des éclairages à vapeur de mercure au profit du sodium, plus économe en énergie.

La commune arrivera au terme de ce plan après le changement de 100 platines mercure qui s'ajouteront aux 100 têtes d'éclairage déjà changées.

Pour ces travaux, une consultation a été faite auprès de trois entreprises. Une seule offre a été reçue. Il s'agit d'une offre de la société H2E domiciliée à Senonches qui propose la réalisation des travaux pour un prix global de 10 800 € TTC.

Cette offre correspond à un dépassement de 1 800 € du budget prévu initialement pour cette opération.

Monsieur le 1^{er} Adjoint propose toutefois de retenir l'offre faite par la société H2E considérant le fait que d'autres projets seront moins coûteux que l'enveloppe inscrite au budget.

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0



TREMBLAY LES VILLAGES

5 rue de Châteauneuf
28170 Tremblay les Villages

☎ 02.37.65.28.18
✉ 02.37.65.30.66

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité,

- **Attribue** le marché pour le changement de 100 platines d'éclairage public à la société H2E domiciliée à Senonches pour un montant total de 10 800 € TTC.

DCM 2018.04.25.12 : Délibération sur l'attribution du marché pour le changement de la porte d'entrée de la mairie

Monsieur le 1^{er} Adjoint rappelle qu'une enveloppe a été inscrite au budget de la commune pour le changement de la porte d'entrée de la mairie dont les mécanismes sont usés et peu adaptés à une fréquentation importante.

Une consultation a été passée auprès de plusieurs entreprises pour la réalisation de ces travaux. Deux offres ont été présentées par les entreprises suivantes :

- Kheops Guerin, domiciliée à Lèves = 6 380,63 € TTC
- Lorenove, domiciliée à Luisant = 4 051,32 € TTC

Ces offres portent sur le changement de la porte actuelle et son remplacement par une porte en PVC adaptée au passage fréquent des usagers.

Au vu des offres présentées, Monsieur le 1^{er} Adjoint propose d'attribuer le marché pour le changement de la porte d'entrée de la mairie à la société Lorenove domiciliée à Luisant pour un montant global de 4 051,32 € TTC.

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Attribue** le marché pour le changement de la porte d'entrée de la mairie à la société Lorenove pour un montant global de 4 051,32 € TTC.

FINANCES

DCM 2018.04.25.13 : Décision modificative sur le budget principal de la commune

Madame le Maire indique aux membres de l'assemblée délibérante que depuis l'adoption du budget primitif de la commune le 21 mars 2018, les services de l'Etat ont notifié à la commune les produits fiscaux attendus ainsi que les dotations attribuées.

En conséquence, Madame le Maire propose d'adopter une décision modificative pour intégrer ces recettes dans le budget.



TREMBLAY LES VILLAGES

5 rue de Châteauneuf
28170 Tremblay les Villages

☎ 02.37.65.28.18
✉ 02.37.65.30.66

S'agissant de la fiscalité :

Recettes votées		Recettes attendues	
Cpte 73111		T. Habitation	418 196 €
Taxes foncières et d'habitation	1 203 000 €	T. Foncier Bâti	571 316 €
		T. Foncier Non-Bâti	229 053 €
TOTAL	1 203 000 €	TOTAL	1 218 565 €

Les recettes fiscales attendues sont donc supérieures de 15 565 € à celles inscrites au BP 2018. Il est donc proposé d'inscrire cette recette supplémentaire.

S'agissant des dotations :

Dotations	Inscrit	Notifié	Balance
Dotations forfaitaire	119 496 €	118 668€	-828 €
Dotations de solidarité rurale	179 943 €	187 038 €	+ 7 095€
Dotations nationale de péréquation	21 526 €	25 831 €	+ 4 305€
TOTAL	320 965 €	331 537 €	+10 572€

Madame le Maire propose également d'inscrire dans le budget les recettes supplémentaires liées à la notification des dotations à hauteur de **10 572 €**.

Enfin, Madame le Maire indique que la commune vient de se voir notifier une subvention de 9 100€ liée à l'achat de matériel alternatif dans le cadre du projet « 0 Phyto ». Madame le Maire propose donc que cette recette soit inscrite au budget au titre des recettes nouvelles.

Ainsi, Madame le Maire soumet au vote du conseil municipal les modifications suivantes sur le budget principal de la commune :

Recettes de fonctionnement		
Chap.	Compte	Modification
73	73111 – Taxes foncières et d'habitation	+ 15 565 €
74	7411 – Dotations forfaitaire	-828 €
74	74121 – Dotations de Solidarité Rurale	+ 7095 €
74	74127 – Dotations Nationales de Péréquation	+ 4 305 €



TREMBLAY LES VILLAGES

5 rue de Châteauneuf
28170 Tremblay les Villages

☎ 02.37.65.28.18
✉ 02.37.65.30.66

Dépenses de fonctionnement		
Chap.	Compte	Modification
023	Virement à la section de fonctionnement	+ 26 137 €

Recettes d'investissement		
Chap.	Compte	Modification
021	Virement de la section de fonctionnement	+ 26 137 €
13	1312- subvention région	+ 9 100 €

Dépenses d'Investissement		
Chap.	Compte	Modification
23	2318 – Autres immobilisation corporelles	+ 35 237 €

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **Approuve** la décision modificative telle qu'elle a été présentée

DCM 2018.04.25.14 : Décision modificative sur le budget annexe de l'eau

Madame le Maire indique aux membres de l'assemblée délibérante que suite à une erreur matérielle dans la reprise des restes à réaliser en recette sur le budget annexe de l'eau, il convient de délibérer à nouveau sur la liste des RAR et d'adopter une décision modificative en conséquence.

S'agissant des restes à réaliser en recette, les crédits ouverts en recettes d'investissement en 2017 s'élevaient à 47 481,40 €. Des titres de recettes ont été émis à hauteur de 18 737,20 € laissant 28 744 € de restes à réaliser en recettes.

Or, la dernière délibération prise en ce sens faisait état de 30 301 € soit une différence 1 556,80€ correspondants à une subvention notifiée mais non-inscrite en recettes.

Conformément au crédit ayant été ouverts, la liste des RAR en recettes s'établit donc de la façon suivante :

- Raccordement Villette-Ecublé (DETR + Pol. Dep.) = 12 952 €
- Changement de 30 branchements (DETR) = 11 372 €
- Renforcement de la canalisation rue du Paradis (pol. De l'eau) = 4 420 €



TREMBLAY LES VILLAGES

5 rue de Châteauneuf
28170 Tremblay les Villages

☎ 02.37.65.28.18
✉ 02.37.65.30.66

Soit un total de 28 744 € à reprendre en restes à réaliser en recette.

S'agissant de l'affectation du résultat, elle se trouve mécaniquement modifiée par le changement dans la reprise des RAR.

Ainsi, Madame le Maire propose l'affectation du résultat dans les conditions suivantes :

DEPENSES FONCTIONNEMENT	RECETTES FONCTIONNEMENT	RESULTAT	Résultat Réporté (cumulé antérieur à 2017)
242 167,61 €	364 771,38 €	122 603,77 €	156 191,08 €
DEPENSES INVESTISSEMENT	RECETTES INVESTISSEMENTS	RESULTAT	
78 869,72 €	77 263,90 €	-1 605,82 €	-31 158,83 €
DEPENSES TOTAL	RECETTES TOTAL	RESULTAT	
321 037,33 €	442 035,28 €	120 997,95 €	
RAR DEPENSES INVEST	RAR RECETTES INVEST	RESULTAT	
40 283,28 €	28 744,00 €	-11 539,28 €	
DEPENSES + RAR	RECETTES + RAR	RESULTAT	
361 320,61 €	470 779,28 €	109 458,67 €	

001 = - 32 764,65 € (Résultat Investissement N + Résultat Investissement N-1)

1068 = - 44 303,93 € (Résultat RAR – 001)

002 = 234 490,92 € (Résultat Fonctionnement N + Résultat Fonctionnement N-1 – RAR)

La prise en compte de cette nouvelle affectation du résultat implique une décision modificative portant sur les caractéristiques suivantes :

Recette d'Investissement	
Compte	Modification
131- Subventions d'équipement	-1 557 € (sur les reports 2017)

Dépense d'Investissement	
Compte	Modification
1068 – Besoin de financement	+1 557 €

Recettes de Fonctionnement	
Compte	Modification
002 – Résultat d'exploitation reporté	-1 557 €

Dépense de Fonctionnement	
Compte	Modification
023 – Virement à la section d'investissement	-1 557 €



TREMBLAY LES VILLAGES

5 rue de Châteauneuf
28170 Tremblay les Villages

☎ 02.37.65.28.18
☎ 02.37.65.30.66

Recette d'Investissement	
Compte	Modification
021 – Vir. De la section de fonctionnement	-1 557 €

Dépense d'Investissement	
Compte	Modification
2318 – Autres immobilisations corporelles	-1 557 €

Madame le Maire soumet au vote du conseil municipal les éléments constitutifs de la décision modificative tels qu'ils ont été présentés ci-dessus.

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Approuve** la reprise des RAR à hauteur de 28 744 €
- **Approuve** la modification de l'affectation du résultat fixant le résultat d'exploitation reporté (002) à 234 490,92 € et l'excédent de fonctionnement capitalisé à 44 303,93 €. Ces affectations annulent et remplacent celles votées le 21 mars 2018.
- **Approuve** l'ensemble des modifications de crédit découlant de l'affectation du résultat telles que décrites précédemment.

DCM 2018.04.25.15 : Demande de subvention au titre de la DSIL pour l'amélioration énergétique de la salle des fêtes de Tremblay-les-Villages

Madame le Maire rappelle que des travaux sont prévus dans la salle des fêtes de Tremblay-les-Villages afin d'améliorer ses performances énergétiques notamment.

Le coût des travaux est estimé à **33 295,24 € HT**, ce qui comprend les éléments suivants :

- La réfection de la façade : 5 603,24 €
- La réfection des peintures intérieures et du faux-plafond isolant : 21 227 €
- Le passage complet en LED de la salle des fêtes pour gain d'énergie : 6 465 €



TREMBLAY LES VILLAGES

5 rue de Châteauneuf
28170 Tremblay les Villages

☎ 02.37.65.28.18
☎ 02.37.65.30.66

Le plan de financement envisagé pour ce projet est le suivant :

DSIL (20%)	6 659,00 €
FDI (25%)	8 340,00 €
<u>Autofinancement (55%).....</u>	<u>18 296,24 €</u>
TOTAL	33 295,24 € HT

Madame le Maire sollicite donc du conseil municipal l'autorisation de demander une subvention auprès de l'Etat au titre de la dotation de soutien à l'investissement local pour l'amélioration de la salle des fêtes de Tremblay.

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

- **Autorise** Madame le Maire à solliciter une subvention auprès de l'Etat au titre de la DSIL pour l'amélioration énergétique de la salle des fêtes de Tremblay à hauteur de 20% de la dépense estimée.

DCM 2018.04.25.16 : Demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la DSIL pour l'installation de matériel WIFI dans les espaces publics

Madame le Maire explique aux membres de l'assemblée délibérante que la commune a candidaté auprès d'un fond européen pour le déploiement du WIFI dans les espaces publics.

Ce fond permet de faire financer jusqu'à 100% de l'installation des équipements dans la limite de 15 000 €.

Dans ce cadre, les sociétés Gédia et Humlab, en partenariat ont fait une proposition de prix sur les bases suivantes :

- Achat et installation de 4 bornes wifi = 4 640 € TTC
- Exploitation = 18 € par borne par mois pendant 36 mois = 2 592 € TTC

Toutefois, la commune n'est pas certaine d'être retenue et Madame le Maire propose également de solliciter la Dotation de Soutien à l'Investissement Local.

Le plan de financement pourrait s'établir de la manière suivante :

DSIL (20%).....	773 €
<u>Autofinancement (80%).....</u>	<u>3 094 €</u>
TOTAL.....	3 867 € HT



TREMBLAY LES VILLAGES

5 rue de Châteauneuf
28170 Tremblay les Villages

☎ 02.37.65.28.18
☎ 02.37.65.30.66

Madame Virginie BOUCHARD s'interroge au regard de la mise en place du dispositif quant à savoir comment sont gérés les codes et accès d'un tel service.

Monsieur le 3^{ème} Adjoint explique le réseau serait un réseau ouvert, accessible sans code particulier. Les modalités techniques restent toutefois à définir avec l'entreprise.

Madame le Maire sollicite donc du conseil municipal l'autorisation de demander une subvention auprès de l'Etat au titre de la dotation de soutien à l'investissement local pour l'installation de bornes WIFI dans les espaces publics de la commune.

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

- **Autorise** Madame le Maire à solliciter une subvention auprès de l'Etat au titre de la DSIL pour l'installation de bornes WIFI dans les espaces publics de la commune.

DCM 2018.04.25.17 : Demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la DSIL pour la rénovation de l'ancien vestiaire du stade.

Madame le Maire propose, conformément au projet qui a été voté pour la rénovation de l'ancien vestiaire, de solliciter une subvention à ce titre auprès de l'Etat au titre de la DSIL afin de l'isoler.

Le plan de financement prendrait la forme suivante :

DSIL (20%).....2 135,00 €

Autofinancement.....8 542,10 €

TOTAL.....10 677,00 €

Madame le Maire sollicite donc du conseil municipal l'autorisation de demander une subvention auprès de l'Etat au titre de la dotation de soutien à l'investissement local pour la rénovation de l'ancien vestiaire du stade pour l'isolation.

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 1



TREMBLAY LES VILLAGES

5 rue de Châteauneuf
28170 Tremblay les Villages

☎ 02.37.65.28.18
☎ 02.37.65.30.66

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité

- **Autorise** Madame le Maire à solliciter une subvention auprès de l'Etat au titre de la DSIL pour la rénovation de l'ancien vestiaire du stade.

DCM 2018.04.25.18 : Délibération sur la modification d'un projet de travaux subventionné

Madame le Maire explique aux membres du conseil municipal que la commune a budgété en 2017 le renforcement de la canalisation faisant la liaison entre Vilette-les-Bois et Ecublé. Toutefois, il s'avère que ce projet n'est pas le plus judicieux techniquement. Les éléments relatifs à ce choix ont été exposés et validés par la commission des travaux.

Le projet initial faisant l'objet d'une subvention auprès de l'Etat et du département, il convient de délibérer sur la modification du projet afin de solliciter le changement d'affectation des fonds du projet initial vers le projet modifié, ce dernier s'inscrivant dans le même dispositif de renforcement du réseau.

Plan de financement initial :

DETR (20%)6 476 €

Pol Dep. (20%).....6 476 €

Autofinancement (60%)...19 426 €

TOTAL.....32 378 € HT

Le nouveau projet porte sur les éléments suivants :

- Pose d'une vanne et d'un débitmètre au début du tronçon sur le réseau Vilette-Ecublé = 1 310 € HT
- Renforcement du réseau de la rue de la Cornaillère à Tremblay-les-Villages= 18 670 € HT

Le plan de financement envisagé est le suivant

DETR (20%).....3 996 €

Pol.Dep. (20%).....3 996 €

Autofinancement (60%)11 988 €

TOTAL.....19 980 €



TREMBLAY LES VILLAGES

5 rue de Châteauneuf
28170 Tremblay les Villages

☎ 02.37.65.28.18
✉ 02.37.65.30.66

Madame le Maire soumet à l'approbation du conseil municipal les modifications dans la demande de subvention au regard de l'évolution du projet.

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

- **Approuve** la demande de changement à propos des subvention accordées à la commune.

RESSOURCES HUMAINES

DCM 2018.04.25.19 : Recrutement pour un accroissement temporaire d'activité d'un agent, au grade d'Adjoint Technique C1, à raison de 25/35^{ème}.

Le Maire rappelle que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. L'organe délibérant doit mentionner sur quel grade et à quel niveau de rémunération il habilite l'autorité territoriale à recruter.

L'article 3 (1°) de la loi n° 84-53 précitée prévoit que les collectivités et établissements peuvent recruter par contrat des agents non titulaires de droit public pour exercer des fonctions correspondant à un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois, en tenant compte des renouvellements de contrats le cas échéant, sur une période de dix-huit mois consécutifs.

Considérant qu'en raison d'une non reconduction d'un contrat aidé à raison de 25/35^{ème}, il y aurait lieu de créer un emploi pour faire face à un accroissement temporaire d'activité pour la période allant du 1^{er} juin 2018 au 31 mai 2019.

Cet agent assurera principalement les fonctions suivantes :

L'entretien des bâtiments publics communaux (salles des fêtes, mairies/mairies annexes, presbytère, cabinets médicaux, club house, et autres ...)

La réalisation des états des lieux des salles des fêtes communales,

La réalisation du service lors de réunions/réceptions organisées par commune,

Le contrôle des diverses prestations de ménage des intervenant privés



TREMBLAY LES VILLAGES

5 rue de Châteauneuf
28170 Tremblay les Villages

☎ 02.37.65.28.18
✉ 02.37.65.30.66

L'agent d'entretien utilisera quotidiennement son véhicule personnel dans le cadre de ses déplacements professionnels. En dédommagement, la commune lui versera mensuellement des frais de missions (forfait en avantage en nature sur salaire) aux taux prescrits par la loi.

Cet agent devra justifier d'un minimum de deux ans d'expérience dans le domaine de l'entretien des locaux et de l'hygiène.

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Décide** De créer un poste non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité sur le grade d'Adjoint Technique C1 à 25 heures par semaine et autoriser le Maire à recruter un agent contractuel pour pourvoir cet emploi et à signer le contrat de recrutement.
- **Décide** de fixer la rémunération de l'agent recruté au titre d'un accroissement temporaire d'activité comme suit :

La rémunération de cet agent est fixée sur la base de l'indice correspondant au 1^{er} échelon du grade d'Adjoint Technique C1 assorti du régime indemnitaire en vigueur dans la collectivité.

Les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent nommé et aux charges sociales s'y rapportant seront inscrits au Budget aux chapitre et article prévus à cet effet.

Comptes rendus suite aux délégations données par le Conseil municipal au Maire, Adjoints au Maire et aux Maires délégués selon l'article L. 2122-22 du CGCT.

Compte rendu du Maire

Compte-rendu de la réunion avec le directeur de l'ARS

Madame le Maire informe les membres de l'assemblée qu'une réunion a été organisée entre la commune de Tremblay-les-Villages représentée par Christelle Minard et Jean-Claude Morin et l'Agence Régionale de Santé. L'objectif de cette réunion était de trouver des financements qui permettraient de réduire le coût de réalisation de la maison de santé et donc, in fine, les loyers pratiqués à l'égard des professionnels de santé occupant la maison de santé.



TREMBLAY LES VILLAGES

5 rue de Châteauneuf
28170 Tremblay les Villages

☎ 02.37.65.28.18
✉ 02.37.65.30.66

Le bilan de cette opération a permis de voir émerger deux hypothèses de travail. La première consiste dans la poursuite du projet avec, en l'état un seul médecin généraliste, et donc pas de possibilité de bénéficier des aides de l'ARS.

La deuxième possibilité repose sur la création de la MSP de Tremblay en tant qu'antenne du MSP soutenue par l'ARS comme Dreux ou Bailleau l'Evêque.

Par ailleurs, l'ARS a validé le projet architectural de l'Habitat Drouais.

- Compte-rendu de la réunion du 17 avril avec les professionnels de santé
- Compte-rendu de la réunion du 18 avril avec la société KE France

Cette réunion n'ayant pu avoir lieu, elle est reportée au 3 mai.

Compte rendu du 1^{er} Adjoint

- Information sur l'obligation d'installation des abribus

Suite à une question posée lors du dernier conseil municipal, Monsieur le 1^{er} Adjoint explique qu'il n'y a pas de contre-indication au fait de retirer un abribus à partir du moment où la signalétique reste en place.

Il est donc concevable de revoir l'aménagement de l'abribus existant rue de la croix blanche. Monsieur le 1^{er} Adjoint propose dans un premier temps d'enlever certains cloisons afin d'éviter le côté confiné sans toutefois démonter la totalité de l'abri.

L'ensemble de l'assemblée approuve ce choix.

Comptes rendus des maires délégués et représentants de Syndicats

Compte-rendu de Madame Marie-France CABARET sur le conseil de village d'Ecublé

Madame Marie-France CABARET présente au conseil municipal le compte-rendu des débats qui ont eu lieu lors de la dernière réunion du conseil de village.

Ainsi, il a été demandé qu'une copie du cadastre napoléonien soit réalisée en vue d'être exposé pendant les journées du patrimoine.

Un choix a été fait concernant le futur emplacement du columbarium et des cavurnes pour le cimetière d'Ecublé.

La question a été soulevée quant à l'avenir de l'ancienne cantine d'Ecublé avec deux options possibles : la vente ou la réparation. Des acheteurs potentiels se sont déjà manifestés pour le rachat du local et de la parcelle.

A également été soulevée l'organisation de la fête des voisins. Celle-ci aura lieu le 18 mai dans la rue de la Goleterie à Bilheux. Cette fête sera également tournée vers l'accueil des nouveaux arrivants et l'occasion d'organiser un troc plante en vue d'améliorer le fleurissement de la commune.



TREMBLAY LES VILLAGES

5 rue de Châteauneuf
28170 Tremblay les Villages

☎ 02.37.65.28.18
✉ 02.37.65.30.66

Enfin, ont été abordés les problématiques liées aux vitesses excessives au niveau des entrées de villages.

Fête des voisins de Theuivy-Achères

Monsieur Frédéric SEVIN indique que la fête des voisins de Theuivy-Achères aura lieu le 22 juin dans le village de Achères. Il doit prévoir une réunion avec son conseil consultatif en amont.

Divers

Information sur l'organisation des commémorations du 8 mai à Chêne-Chenu et Tremblay

Madame le Maire informe les conseillers que les cérémonies du 8 mai se dérouleront à 10h30 à Chêne-Chenu et à 11h30 à Tremblay.

Information sur la candidature au cinémobile pour 2019

La commune a candidaté au cinémobile pour l'année 2019 et est actuellement en attente d'une réponse.

La candidature porte sur 10 passages sur l'année avec une cotisation de 0,27€ par habitant soit 629 € pour l'année. Cette somme n'inclut pas le prix d'entrée pour les usagers. Le Conseil municipal sera consulté si la candidature de la commune est retenue afin de valider l'opportunité ou non du projet.

Réunion des entreprises le 14 Juin 2018

Comme chaque année, une rencontre est organisée à l'initiative de l'Agglo du Pays de Dreux et de la commune pour rassembler les entrepreneurs de la commune autour d'un repas. Cette rencontre aura lieu le 14 juin prochain, à 19 heures, dans l'entreprise Solen de la Vallée du Saule. Une invitation leur sera envoyée.

Organisation du 14 juillet 2018

Monsieur le 3^{ème} Adjoint informe le conseil municipal que pour 2018, une nouvelle organisation a été envisagée. Le 14 juillet étant un samedi, le programme des festivités pourrait se dérouler depuis l'après-midi jusqu'en soirée. Ainsi, la traditionnelle cérémonie aurait lieu à partir de 15h. Des jeux seraient ensuite proposés jusqu'à l'apéritif et au repas du soir. Le tout suivi d'une retraite aux flambeaux et d'une soirée dansante.

Organisation de la manifestation « Animations sportives d'été en milieu rural »

Monsieur le 3^{ème} Adjoint en charge du suivi de cette animation indique que la commune bénéficiera du dispositif du 30 juillet au 3 août. La commune bénéficiera par ailleurs d'un mur d'escalade.

Pour rappel, les inscriptions sont ouvertes jusqu'au 16 juin dernier délai pour les jeunes de 10 à 17 ans (nés entre 2001 et 2008). A l'heure actuelle, le nombre de place est fixé 42.



TREMBLAY LES VILLAGES

5 rue de Châteauneuf
28170 Tremblay les Villages

☎ 02.37.65.28.18
☎ 02.37.65.30.66

Organisation des journées du patrimoine des 15 et 16 septembre 2018

Pour les journées du patrimoine 2018, la commune de Tremblay envisage de proposer le programme suivant :

- Samedi 15 à partir de 10h, ouverture de l'église de Tremblay en présence de M. Semichon, architecte qui a réalisé une étude sur l'église
- Dimanche 16 septembre ouverture des églises de Theuvy et Ecublé de 10h à 16h30. Une exposition sur la Grande Guerre sera présentée à cette occasion dans l'église de Theuvy.
- Dimanche 16 septembre à 17h, projet de projection du film Joyeux Noël dans la ferme de M. et Mme Hallay à Achères.

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance est close à minuit.

Le secrétaire de séance,

Marc RAVANEL

Le Maire,

Christelle MINARD



TREMBLAY LES VILLAGES

5 rue de Châteauneuf
28170 Tremblay les Villages

☎ 02.37.65.28.18
☎ 02.37.65.30.66

Christelle MINARD 	Arnaud LEHERICHER	Nathalie GANDON	Grégory MAIN <i>pouvoir à A. MAILLE</i>
Annabel DOS REIS <i>pouvoir à A. LEHERICHER</i>	Catherine BAZIN	Ariel ALLARD ABSENT	Virginie BOUCHARD
Marie-France CABARET	Thibault PELLETIER	Frédéric SEVIN	Agnès MAILLE
Marc RAVANEL 	Françoise LERAU <i>pouvoir à M-F. CABARET.</i>	Jean-Claude MORIN <i>pouvoir à T. PELLETIER</i>	Karine LECLUYSE <i>pouvoir à C. MINARD</i>